PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le lundi le 12 septembre 2022 à 20h00.

À laquelle sont présents :
Monsieur Luc Tétreault, conseiller
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller
Madame Sophie Côté, conseillère
Monsieur Jules Normandin, conseiller
Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :
Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :
Madame Huguette Benoit, conseillère

---

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

220-09-2022 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De retirer le point suivant :
4.4 Transport collectif – Demande de Saint-Bernarbé-Sud
6.4 Traitement de fissures

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté incluant la modification.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

221-09-2022 Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 15 août 2022 tel que présenté.

Prendre note que l'exercice du droit de véto du maire, Daniel Paquette, à l'égard de la résolution numéro 193-08-2022

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires

222-09-2022 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1er août au 31 août 2022 ;

- Chèque émis et déboursés directs : 60 913.91 $
- Salaires payés pour la période visée : 67 691.87 $

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1er août au 31 août 2022 et totalisant un montant de 128 605.78 $.

3.2 Autorisation des comptes à payer

223-09-2022 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1er août au 31 août 2022 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 132 873.43 $; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Modification du calendrier des séances du conseil 2022 – Élection provincial 2022 du 3 octobre 2022

224-09-2022 Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que lors de sa séance du 15 novembre 2021, le conseil par sa résolution numéro 281-11-2021 a adopté son calendrier pour l'année 2022;

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 soit modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire fixée au lundi 3 octobre 2022 est repoussée le mardi 4 octobre 2022

4.2 Dépôt d'une demande subvention – Circuit Patrimonial

225-09-2022 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt à la MRC des Maskoutains pour une demande de subvention dans le but d'implanter un circuit patrimoniale sur le territoire de la municipalité.

4.3 Journée internationale des personnes âgées - Proclamation

226-09-2022 Considérant que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

Considérant le thème de cette journée pour 2022 est La résilience et les contributions des femmes âgées;

Considérant que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et de reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population;

Considérant que l'un des objectifs du Plan d'action de la politique des aînés de la MRC des Maskoutains est de valoriser les aînés et de souligner tout événement les concernant;

Considérant qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la journée du 1er octobre 2022 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains du rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

4.4 Transport collectif – Demande de Saint-Barnabé-Sud

Point retiré

4.5 Une MRC 17 histoires – Nomination des membres du comité

227-09-2022 Considérant que la MRC des Maskoutains a mandaté la firme Merlicht pour la réalisation du projet de mise en valeur du territoire par le biais de micro-exposition historique dans chacune de ses municipalités;

Considérant que la MRC sollicite la collaboration des municipalités pour l'élaboration des thématiques;

Considérant que la MRC des Maskoutains demande de former un petit comité d'un élu, un ou des citoyens ou personnes impliqués en culture et patrimoine ainsi qu'un répondant du personnel administratif pour que ce comité réfléchisse à l'avance a des thématiques possibles afin de mettre en valeur l'histoire de la municipalité;

En conséquence, il proposé par Madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la création du comité pour la réalisation du projet de mise en valeur du territoire, « Une MRC 17 histoires »; et

De nommer monsieur Luc Tétreault, conseiller, Mme Suzanne Normandin et Mme Maude Cardin-Courtemanche membres dudit comité.

4.6 Exercice du droit de veto du Maire à l'égard de la résolution numéro 193-08-2022 – Offre de service – PG solution

228-09-2022 Considérant la résolution, 193-08-2022, adoptée lors de la séance ordinaire du 15 août 2022, en lien avec l'offre de service de PG solution;

Considérant que monsieur Daniel Paquette maire, a exercé son droit de veto prévu à l'article 142 du Code municipal;

Considérant que cette disposition de la Loi prévoit, dans un tel cas, que la décision doit être à nouveau soumise, à la prochaine séance du conseil, ou après avis, à une séance extraordinaire, pour reconsidération par celui-ci;

Considérant que la résolution numéro 193-08-2022 se lisait comme suit :

4.1 Offre de service – PG Solution

Résolution 193-08-2022

Considérant que le Conseil a eu une rencontre avec le Directeur du développement des affaires de la compagnie PG Solution;

Considérant que le Conseil a le souci afin d'améliorer les services aux citoyens;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a pris connaissance de l'offre de service numéro 1MSVA76-014625-CV5 de PG Solutions;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter pour le budget 2023, l'offre de service de PG Solution numéro 1MSVA76-014625-CV5 au coût de 10 741.00$ plus taxes pour les licences et les services professionnels et d'un montant de 2 236.00$ plus taxes pour les programmes;

D'autoriser la directrice générale a signé l'offre de service 1MSVA76-014625-CV5.

En conséquence, sur proposition de monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la résolution portant le numéro 193-08-2022 soit abrogée.

4.7 Demande d'appui des producteurs et productrice acéricoles

229-09-2022 Attendu que l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

Attendu que le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

Attendu que les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

Attendu que les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

Attendu que la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

Attendu que cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

Attendu que le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

Attendu que les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

Attendu que pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

Attendu que l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

Attendu que le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

Attendu que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

Attendu que le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

Attendu que le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

Attendu que les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

Attendu qu'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, APPUYÉE par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

4.8 Formation ADMQ – Application des outils en gestion de l'information des documents municipaux

230-09-2022 Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de la directrice générale à la formation offerte par l'ADMQ sur l'Application des outils en gestion de l'information des documents municipaux au coût de 225$ taxes en plus.

Monsieur Sylvain Laplante se retire de son siège. 20H15

5. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE</u>

5.1 Entente intermunicipale en matière de prévention d'incendie de la MRC des Maskoutains, 2020 – Retrait de la Municipalité de Saint-Jude – Prendre acte

Le conseil prend acte de la résolution 22-08-276 de la MRC des Maskoutains concernant l'entente intermunicipale en matière de prévention d'incendie de la MRC des Maskoutains,2020 – Retrait de la municipalité de Saint-Jude.

5.2 Démission de monsieur Samuel Lampron, pompier volontaire

231-09-2022 Considérant la correspondance de monsieur Samuel Lampron, pompier au sein du Service incendie;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseiller présents :

Que la Municipalité prenne acte de la démission de monsieur Samuel Lampron, pompier au Service de sécurité incendie;

Que la Municipalité remercie monsieur Lampron pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

5.3 Semaine de la prévention des incendies

La semaine de la prévention doit avoir lieu du 9 au 15 octobre 2022

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20H17

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Entériner les dépenses – Achat de matériaux – Rechargement du Petit 8e Rang

232-09-2022 Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat de matériaux pour le rechargement du Petit 8e Rang, et ce, pour une quantité d'environ 4000 tonnes.

6.2 Entériner les dépenses – Travaux de rechargement – Petit 8e Rang

233-09-2022 Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le mandat de Excavation Réal Couture pour les travaux de rechargement du Petit 8e Rang.

6.3 Entériner les dépenses – Achat de matériaux – Rechargement du Petit 11e Rang

234-09-2022 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'environ 4000 tonnes de matériaux à Carrière Saint-Dominique pour le rechargement du Petit 11e Rang.

6.4 Traitement de fissures 2022

Point retiré

6.5 Achat de calcium supplémentaire

235-09-2022 Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents l'achat et l'épandage de 15 000 litres supplémentaire avec la compagnie Somavrac CC.

6.6 Autorisation de dépense – Détecteur 4 gaz

236-09-2022 Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité d'autoriser d'accepter la soumission numéro 38993 de RG Technilab au coût de 1 507.60$ taxes en sus pour l'achat d'un détecteur 4 gaz.

6.7 Prolongation d'emploi de l'employé saisonnier au Service des travaux public

237-09-2022 Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault d'autoriser la prolongation d'emploi de l'employé numéro 339, et ce, pour une durée indéterminée.

6.8 Mandat de la MRC – Laboratoire

238-09-2022 Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault de reporter le mandat pour l'année 2023

6.9 Déneigement, déglaçage, matériau, site d'entreposage et chargement des matériaux sur le Chemin de Saint-Dominique

239-09-2022 Considérant que le ministère des Transports a offert à la Municipalité d'exécuter le contrat relatif aux travaux 8610-22-4927, Déneigement, déglaçage, matériaux, site d'entreposage et chargement des matériaux sur le chemin de Saint-Dominique, dans la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, et ce, sur une longueur de 7.3 km;

Considérant que le conseil a pris acte dudit contrat;

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre d'une durée d'un an incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes;

D'autoriser le maire et la directrice générale a signé les documents pour et au nom de la municipalité.

7 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 La Semaine Québécoise de réduction des déchets 2022 – Proclamation

240-09-2022 Considérant que l'édition 2022 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 20 au 30 octobre;

Considérant que la *Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et

l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la *Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton* proclame la semaine du 23 au 30 octobre 2022 "La Semaine québécoise de réduction des déchets"1

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

7.2 Station de pompage – Inspection par caméra

241-09-2022 Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Nicolas Leroux à procéder à l'inspection par caméra à la Station de pompage avec la compagne Groupe ADE.

8 URBANISME ET GESTION DU TERRRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Demande de dérogation mineure #2022-08

242-09-2022 Considérant le dépôt d'une demande de dérogation mineur daté du 14 juillet 2022 afin d'autoriser l'installation d'un conteneur maritime en zone agricole à des fins de bâtiment accessoire agricole ;

Considérant que la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures 2005-03 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité ;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

Considérant que l'article 26.2.1 du règlement d'urbanisme 2006-22 autorise l'usage de conteneurs à des fins de bâtiments accessoires dans les zones industrielle-commerciale (préfixe « IC ») ;

Considérant que le lot 5 462 383 concerné par la demande ne se situe pas dans une zone industrielle-commerciale mais dans une zone agricole ;

Considérant les recommandations du C.C.U.

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver la demande de dérogation mineure 2022-8 afin d'autoriser l'installation d'un conteneur maritime en zone agricole, et ce, exclusivement à des fins de bâtiment accessoire agricole et selon les mêmes conditions que celles applicables pour les conteneurs en zone industrielle-commerciale.

9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Demande de commandite – Comité de rassemblement

243-09-2022 Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de commande du Comité de rassemblement, et ce, pour un montant de 300$ pour la location de trois foyers extérieurs pour l'évènement du 23 septembre 2022.

9.2 FADOQ – Résolution : tables et chaises

244-09-2022 Considérant que les tables et les chaises entreposés au Centre communautaire sont la propriété de l'organisme de la FADOQ;

Considérant que le 2 mars 2022 une rencontre a eu lieu entre certains membres de la FADOQ, le maire, la coordonnatrice en loisirs et vie communautaire et la directrice générale, afin de savoir si la FADOQ avait intérêt à remettre lesdits meubles à la Municipalité;

Considérant que la lettre de la FADOQ de Saint-Valérien daté du 19 août 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité acquière les 30 tables et 250 chaises de la FADOQ; et

Que la Municipalité offre la gratuité de la salle sise au Centre communautaire à compter de septembre 2022 pour une période de 5 ans;

Que la FADOQ doit respecter le contrat de location, et ce, même si la location est gratuite.

9.3 FADOQ – Demande de commandite

245-09-2022 Considérant la demande de commandite daté du 28 juillet 2022 de la FADOQ pour le brunch du 11 septembre 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers de remettre deux paires de billets pour l'évènement de Brigitte Boisjolie du 3 décembre 2022.

9.4 Demande de collaboration et de participation financière en aide aux municipalités – Camps de jour – Problématique de desserte pour les enfants à besoins particuliers

246-09-2022 Considérant que les municipalité vivent une problématique au niveau des camps de jour pour les enfants avec besoins particuliers;

Considérant que les municipalité n'ont pas nécessairement l'expérience, l'expertise, les ressources et les moyens financiers pour ce type de desserte;

Considérant que les responsables des services des loisirs des municipalité ont déjà entre pris des discussions sur cette problématique avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est (CISSME), ainsi que la MRC des Maskoutains, mais que d'autres partenaires avec l'expertise de cette clientèle seraient également requis pour bonifier les pistes de solutions;

Considérant que les aides financières octroyées sont insuffisantes et inadéquates pour l'offre de service spécialisé pour les subventions pour les camps de jour;

Considérant qu'il y a lieu que le gouvernement fédéral, provincial, ainsi que la MRC puissent envisager la possibilité d'aides financières supplémentaires pour ce type de desserte particulière;

Considérant qu'il y a lieu que les spécialistes dans le domaine, tel que Centre de servies scolaire, le MALI, Sport et loisirs Montérégie et tous les autres organismes ayant une expertise puissent collaborer à la communication, la formation ou la transmission d'informations en support aux municipalités qui ne possèdent pas ces compétences et connaissances particulières;

Considérant qu'aucune municipalité n'est à l'abri d'une telle situation et qu'il y a lieu de considérer la difficulté de répondre à ces demandes avec un manque de personnel formé pour satisfaire adéquatement à ces types de besoins, qu'ils soient physiques ou intellectuels;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie côté, appuyé par Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

- De demander la poursuite et la bonification du comité de réflexion concernant les enfants avec des besoins particuliers dans les camp de jour, par la mise en place de collaboration entre les différents partenaires et de recherche de piste de solution, d'aide, d'échange et de formations;

- De demander au gouvernement fédéral, au gouvernement provincial, ainsi qu'à la MRC des Maskoutains de voir les possibilités d'aides financières pour l'embauche de ressource et la mise en place d'installations ou de structures nécessaires pour l'accueil d'enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour;

- De demande à l a Commission permanente de la famille et au conseil de la MRC d'évaluer des pistes de solutions avec des municipalités ou organismes, de pouvoir faire une évaluation des besoins et des possibilités d'aide pour les municipalité rurales, afin d'apporter un soutien dans l'offre de desserte, soit au niveau de l'ajout d'aide, de servies ou de financement et voir à des options pour les municipalités qui seraient dans l'impossibilité d'accueillir un enfant avec des besoin particuliers causée par un manque de ressource qualité;

- De transmettre la présente résolution à tous les paliers de gouvernement, organismes et municipalités touchés ou pouvant aider à cette problématique;

- D'appuyer la municipalité de Sainte-Hélène afin de travailler tous ensemble pour trouver des solutions dans le but d'inclure et de pouvoir offrir des services de qualité aux enfants avec des besoins particuliers dans les camps de jour.

9.5 Appel de propositions dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés de 2022-2023

247-09-2022 Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention au programme Nouveaux Horizons pour les aînés de 2022-2023 concernant la réfection au Centre communautaire des salles de bains et du trottoir afin de respecter les normes d'accessibilité universelle.

9.6 Demande de subvention – FDR – Bande de patinoire

248-09-2022 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au FDR pour l'achat de bandes pour la patinoire.

10 AVIS DE MOTION

11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

11.1 Adoption du règlement 208-2022 relatif à l'usage de camion de cuisine sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton – Camion de rue

249-09-2022 CONSIDÉRANT les pouvoirs accordés à la Municipalité en vertu des articles 4, 10 (2°) et 85 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) octroyant aux municipalités la compétence dans les domaines de l'environnement, de la salubrité, des nuisances et de la sécurité; de régir les activités économiques sur son territoire; et d'assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population;

CONSIDÉRANT QUE des activités événementielles accueillant du public se tiennent annuellement sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton et que ces dernières accueillent des camions de cuisine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est conscient de l'impact que l'usage de camions de cuisine peut avoir sur la quiétude et le bien-être de sa population;
CONSIDÉRANT QUE le conseil se préoccupe de l'impact environnemental, écologique et sanitaire que peut engendrer l'usage des camions de cuisine;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite régir l'usage des camions de cuisine pour en encadrer les nuisances;
Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 15 août 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JULES NORMANDIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR RÉMI TÉTREAULT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 208-2022 relatif à l'usage de camion de cuisine sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton – Camion de rue ; et

QUE Les élus avisent avoir reçu le règlement deux jours juridiques avant l'adoption et ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

250-09-2022 Il est proposé monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever de l'assemblée à 21h13.

_____	_____
Daniel Paquette	Caroline Lamothe, GMA
Maire	Directrice générale et greffière-trésorière